

**MAIRIE DE VITREUX**  
☎ et 📠 03.84.81.06.56  
[mairie.vitreux@wanadoo.fr](mailto:mairie.vitreux@wanadoo.fr)

**Permanences :**

Mardi et vendredi  
de 14h00 à 17h00

**N°3.2016**

**COMMUNE DE VITREUX**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 23 MARS 2016**

**Présents** : MM. Olivier ABRAHAM, Raymond BALLOT, Pierre BRUNO, Alain GOMOT, Daniel PIERRE, Didier CABESTANT, Marc GENTY, Mme Annie PETITJEAN,

**Absent** : Sophie HOUDELOT, Gaëlle ROTH DIT BETTONI

**Excusé** : Damien PERRIARD qui donne procuration à Didier CABESTANT

**Secrétaire** : Annie PETITJEAN

**APPROBATION DU COMPTE RENDU**

*Le compte rendu de la réunion du 26 février 2016 a été approuvé à l'unanimité des présents par 9 voix.*

**TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2016**

*M. le Maire rappelle les taux des trois taxes directes locales*

*Taxe d'habitation 13.24 %*

*Taxe foncière bâti 9.70 %*

*Taxe foncière non bâti 22.45 %*

*Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux de ces trois taxes pour 2016.*

**COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DE LA COMMUNE ET DU SERVICE ASSAINISSEMENT**

*En l'absence de M. Alain GOMOT, Maire, le Conseil Municipal, présidé par Mr Marc GENTY, Premier Adjoint, décide, à l'unanimité, d'approuver les comptes administratifs 2015 de la commune et du service assainissement présentés par M. le Maire et dont les chiffres sont les suivants :*

**COMMUNE****SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses	97 200.92 €
Recettes	206 047.62 €
Report excédent de fonctionnement 2014	+ 423 652.83 €
<b>Excédent total section de fonctionnement</b>	<b>532 499.53 €</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses	56 652.37 €
Recettes	35 029.79 €
Report déficit d'investissement 2014	+ 33 984.67 €
<b>Excédent total section d'investissement</b>	<b>12 362.09 €</b>

**EXCEDENT GLOBAL** + **544 861.62 €**

**SERVICE ASSAINISSEMENT****SECTION D'EXPLOITATION**

Dépenses	8 770.05 €
Recettes	7 429.33 €
Report excédent d'exploitation 2014	- 233.25 €
<b>Excédent total section de fonctionnement</b>	<b>- 1 573.97 €</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses	2 125.93 €
Recettes	2 119.61 €
Report excédent d'investissement 2014	+ 13 734.09 €
<b>Excédent total section d'investissement</b>	<b>13 727.77 €</b>

**EXCEDENT GLOBAL** + **12 153.80 €**

**COMPTE DE GESTION 2015 DE LA COMMUNE ET DU SERVICE  
ASSAINISSEMENT**

Après vérification des comptes de gestion de 2015 établis par Madame la Perceptrice pour la commune et le service assainissement, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accepter ces comptes.

**VENTE DE BOIS DE CHAUFFAGE**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents par 9 voix d'accepter l'offre de :  
-BONNAVENTURE Nicolas pour la vente de bois de chauffage de la parcelle 17 R au prix de 5.05 € HT le stère.

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

### ❖ Devis

Le Maire a proposé les devis suivants à inclure au budget 2016 :

-Caniveaux rue de la Fontaine et une partie du Chemin du Grand Quartier. Devis proposé par l'entreprise Cadoux de Mercey-Le-Grand pour un montant de 14 908 € TTC.

-Eclairage du chemin des Noyers et des Tertres. Devis proposé par l'entreprise Milleret de Charcenne pour un montant de 990.31 € TTC.

-Pose de prises pour les illuminations de Noël. Devis proposé par l'entreprise Milleret de Charcenne pour un montant de 383.98 € TTC.

-Réfection du chemin du Désert(de la maison PIERRE Bruno jusqu'à la maison JAY Mickaël). Devis proposé par l'entreprise Roger Martin de Dannemarie-Sur-Crête pour un montant de 4 989.60 € TTC.

-Une demande de devis sera faite pour la réfection du petit chemin le long du cimetière.

Les délibérations pour les travaux seront prises après réponse des subventions possibles.

### ❖ Rappel – Horaires de fonctionnement des outils de jardinage et de bricolage

Nous vous rappelons que les horaires de fonctionnement des appareils de bricolage ou de jardinage utilisés par les particuliers sont fixés ainsi qu'il suit :

**Du lundi au samedi inclus : 8h à 12h et 13h30 à 19h**

**Le dimanche et les jours fériés : 10 h à 12 h**

**DEROGATION : seuls les employés communaux sont autorisés à utiliser les appareils de bricolage ou de jardinage en dehors de ces horaires.**

### ❖ Brulage de végétaux et autres

Il est rappelé qu'il est interdit de brûler des végétaux ou autres détritiques dans le village conformément à un arrêté du Préfet du 17 décembre 2002 référence DDAF/I ST 2002 585. Tous ces matériaux doivent être déposés à la déchetterie de Saligney, ouverte le mercredi et le samedi.

La circulaire n° NOR DEVR1115467C du 18 novembre 2011 rappelle les bases juridiques relatives à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts sur la base de l'assimilation des déchets verts aux déchets ménagers, et présente les modalités de gestion de cette pratique. Il est rappelé également qu'il est interdit de déposer ces matériaux dans les bois.

Fin de séance à 22H30

Le Maire  
Alain GOMOT